



Circulaire 8898

du 21/04/2023

Candidatures de proximité en vue d'un engagement durant l'année scolaire 2023-2024 dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit libre subventionné - articles 29quater, 14° et 15° et 34ter du décret du 1er février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8577 du 10/05/2022

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 28/08/2023 au 05/07/2024
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	La présente circulaire donne instruction pour les candidatures de proximité, à l'attention des Pouvoirs organisateurs concernés et des membres du personnel désireux de poser une candidature de proximité.
--------	---

Mots-clés	candidature de proximité
-----------	--------------------------

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement , DGPE - Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
CHAHID Laïla	Service de la Gestion des Emplois (AGE-DGPE-SGAT-DTFGE)	02/413 23 40 candiproximitelibre@cfwb.be
GAUSSIN Christelle	Service de la Gestion des Emplois (AGE-DGPE-SGAT-DTFGE)	02/451 64 85 candiproximitelibre@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement
Service général des Affaires transversales
Direction des Titres et Fonctions et de la Gestion des Emplois
Service de la Gestion des Emplois

**Candidatures de proximité en vue d'un engagement
durant l'année scolaire 2023-2024 dans
l'enseignement secondaire artistique à horaire
réduit libre subventionné**

Articles 29quater, 14° et 15° et article 34ter du décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

La présente circulaire vise à donner les instructions à l'égard :

- des membres du personnel désireux de poser leurs candidatures pour bénéficier d'une priorité de proximité,
- des pouvoirs organisateurs concernés par les obligations fixées par le décret du 1er février 1993 précité et liées à ce processus.

Pour faire acte de candidature, et afin de faciliter le traitement des données, les membres du personnel sont invités à utiliser exclusivement le formulaire d'acte de candidature annexé à la présente circulaire.

Suites aux modifications adoptées par le Parlement de la Communauté française le 15 mars 2023 dans le [décret portant diverses dispositions complémentaires à la réforme des rythmes scolaires](#), les actes de candidature pour les priorités proximité sont à envoyer, pour le 29 mai au plus tard et non plus le 15 mai :

- d'une part, aux pouvoirs organisateurs concernés par la demande de priorité, par lettre recommandée ou par courriel selon les modalités fixées par les organes locaux de concertation des pouvoirs organisateurs ;
- et d'autre part, à la Commission centrale de gestion des emplois du réseau compétent, de préférence par courriel, à l'adresse candiproximitelibre@cfwb.be.

Ces modifications au niveau, d'une part, de la date butoir pour exercer ces priorités et, d'autre part, des modalités d'envoi des actes de candidature aux pouvoirs organisateurs, ont été adoptées en raison :

- du décalage des vacances de printemps suite à la réforme des rythmes scolaires entrée en vigueur au 29 août 2022
- et de la proximité de la fin de ces vacances pour l'envoi possible des candidatures par les membres du personnel.

Pour remplir ses obligations, les pouvoirs organisateurs sont invités à utiliser également les modèles annexés à la présente circulaire, et à les renvoyer, dûment complétés, par courriel, à l'adresse courriel mentionnée ci-avant et dans le respect des échéances fixées par la réglementation [rappelées au point 3 de la présente circulaire].

Vous trouverez en début de circulaire un rappel de différents éléments et les nouveautés apportées à la circulaire par rapport à l'édition de l'année précédente.

Enfin, j'invite les pouvoirs organisateurs et chefs d'établissement concernés par ces mesures à diffuser la présente circulaire auprès de l'ensemble des membres de leur personnel et à en assurer la publication par voie d'affichage (le cas échéant sur des valves électroniques). Dans la mesure du possible, il leur est également demandé d'adresser cette circulaire à leurs membres du personnel par voie de courrier électronique.

Je remercie chaque intervenant pour la bonne exécution de ces dispositions.

La Directrice générale

Lisa SALOMONOWICZ



Table des matières

Mot d'introduction.....	2
Table des matières	3
Rappel et nouveautés	4
Description du processus	5
1. Pourquoi poser acte de candidature pour les priorités de proximité ?	6
2. Quel est le délai d'envoi et les conditions à remplir pour introduire une candidature pour les priorités de proximité ?	7
3. Quelles sont les obligations des pouvoirs organisateurs dans le cadre des priorités de proximité ?	8
Liste des annexes	10



RAPPEL ET NOUVEAUTES

1. Rappel : Reprise du processus par les Commissions centrales de gestion des emplois

Par le décret du 19 juillet 2021 *modifiant diverses dispositions en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement*, depuis le 1^{er} janvier 2022, les commissions centrales de gestion des emplois ont repris la compétence aux commissions paritaires du contrôle du respect, par les pouvoirs organisateurs, des priorités exercées par les membres du personnel en vertu des candidatures de proximité, dans les enseignements artistique à horaire réduit libre non confessionnel et libre confessionnel.

Plus précisément, ces instances sont respectivement, pour le réseau concerné, les chambres libre non confessionnelle et libre confessionnelle de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionnés.

2. Nouveautés : Modification du délai règlementaire et des modalités d'envoi des actes de candidature aux pouvoirs organisateurs et à la Commission de gestion des emplois

[Le décret portant diverses dispositions complémentaires à la réforme des rythmes scolaires, adopté par le Parlement de la Communauté française en date du 15 mars 2023](#), en son article 13, a apporté, pour les membres du personnel, les modifications suivantes au processus des priorités de proximité :

- la date d'envoi maximale des actes de candidatures est fixée dorénavant au 29 mai à la place du 15 mai, en raison du décalage des vacances de printemps suite à la réforme des rythmes scolaires entrée en vigueur au 29 août 2022 ;
- les actes de candidatures peuvent être transmis par lettre recommandée ou par voie électronique, aux pouvoirs organisateurs, selon les modalités fixées au sein des organes locaux de concertation.

Tel que précisé précédemment, ces modifications ont été adoptées en raison :

- du décalage des vacances de printemps suite à la réforme des rythmes scolaires entrée en vigueur au 29 août 2022
- et de la proximité de la fin de ces vacances pour l'envoi possible des candidatures par les membres du personnel.

A propos de ces modifications, l'Administration a par ailleurs publié, le 7 avril 2023, la circulaire suivante :

[Circulaire 8884 - Adaptations complémentaires à la réforme des rythmes scolaires en matière de congés, absences et disponibilités \(CAD\) et de calendrier statutaire](#)

En outre, les actes de candidature pour les priorités de proximité peuvent être envoyés par courriel au Président de la Commission centrale de gestion des emplois.

Cette modalité de transmission facilite la réception et le traitement des candidatures par le secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois.

3. Nouveautés : Modifications des annexes

Le classement des temporaires prioritaires et des prioritaires de proximité [en annexe 2 de la circulaire] est désormais à compléter dans un fichier Excel et plus dans un document Word.

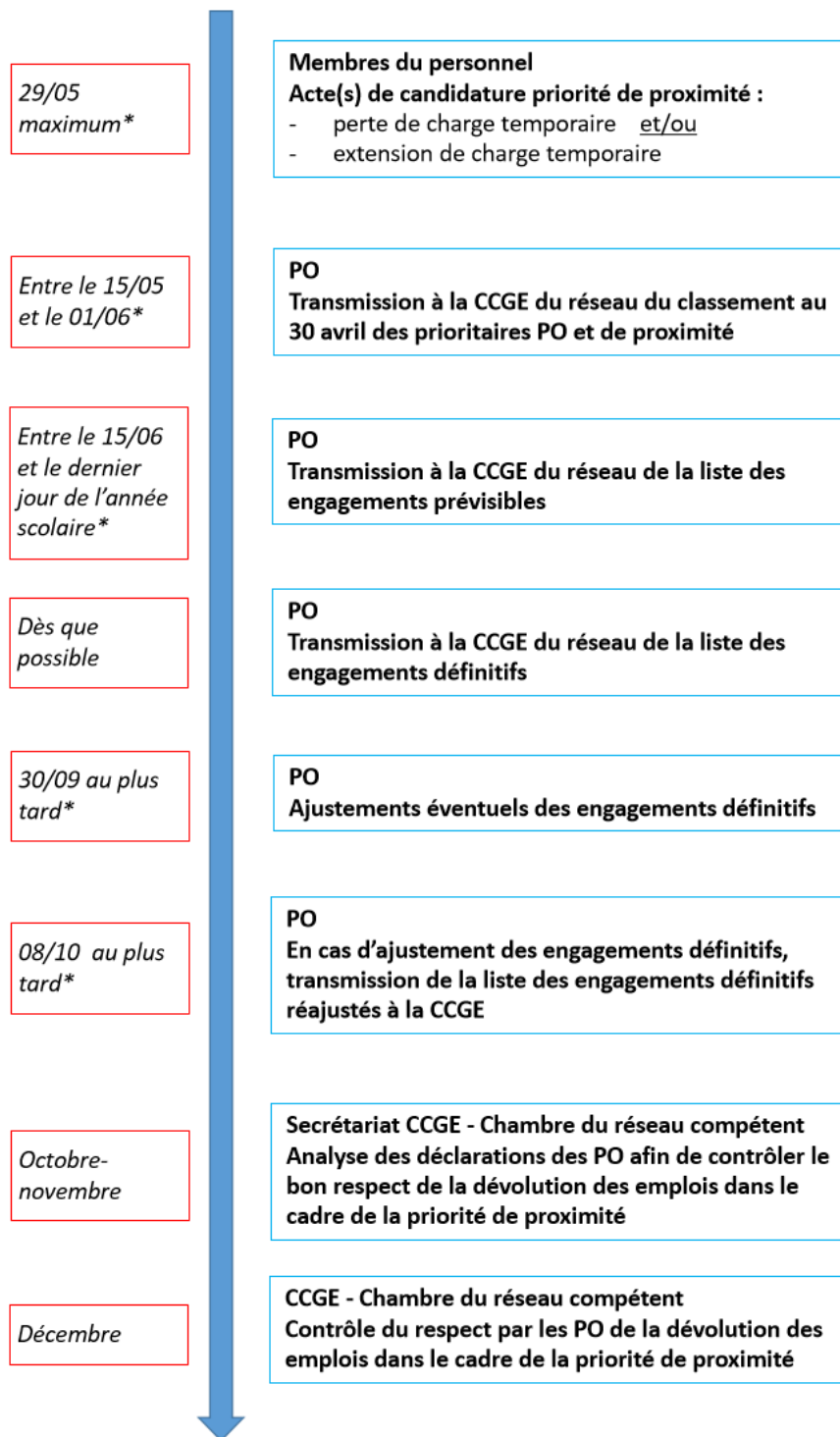
Pour les déclarations d'engagement, celles-ci sont désormais à compléter dans un fichier Excel et non plus Word, et ce pour faciliter l'exploitation des données [voir annexe 3 de la circulaire].

Par ailleurs, pour faciliter le travail d'encodage des pouvoirs organisateurs, un même modèle sera à utiliser pour encoder les engagements prévisibles, les engagements définitifs et les éventuels engagements définitifs réajustés [voir annexe 3 de la circulaire].



DESCRIPTION DU PROCESSUS

Afin de vous permettre d'avoir une vue globale sur le processus, vous trouverez ci-dessous le schéma le détaillant.



Légende :

* : échéances fixées par la réglementation
CCGE = commission centrale de gestion des emplois
PO=Pouvoir Organisateur d'enseignement

1. Pourquoi poser acte de candidature pour les priorités de proximité ?

Les candidatures pour les priorités de de proximité peuvent être posées dans deux cas :

- a- Elles permettent aux membres du personnel temporaires ayant perdu totalement ou partiellement la charge qui leur était attribuée dans leur Pouvoir organisateur d'origine, dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, de faire valoir une priorité pour être désigné à titre temporaire, au sein d'un ou de plusieurs autre(s) établissement(s) du réseau, dans une fonction identique, au prorata du nombre d'heures perdues ;
- b- Elles permettent, d'autre part, aux membres du personnel temporaires ou définitifs dont la somme des charges n'atteint pas une prestation complète, auprès d'un ou de plusieurs Pouvoirs organisateurs du réseau dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, de faire valoir une priorité pour être désigné à titre temporaire, au sein d'un ou de plusieurs autre(s) établissement(s), dans une fonction identique, à concurrence d'un temps plein.

Ces candidatures permettent aux membres du personnel d'exercer des priorités de recrutement auprès de l'ensemble des établissements de même caractère, dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Ces priorités sont à exercer, distinctement par réseau et dans les pouvoirs organisateurs de leur choix.

Les recrutements effectués par les pouvoirs organisateurs en application de ces priorités interviennent après que qu'aient été servis :

- les membres du personnel définitifs, les membres du personnel temporaires prioritaires et aient fait suite, si tel est leur souhait, aux demandes de mutation ;
- les membres du personnel ayant activé la priorité « acte de violence » [article 34quinquies du décret du 1^{er} février 1993 précité].

2. Quel est le délai d'envoi et les conditions à remplir pour introduire une candidature pour les priorités de proximité ?

Chaque année, au 29 mai au plus tard, les membres du personnel de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit peuvent faire valoir une ou plusieurs candidature(s) pour les priorités de proximité, en fonction de leur réseau de prestation, auprès des pouvoirs organisateurs du même réseau de leur choix et de la commission centrale de gestion des emplois compétente.

Pour ce faire, ils doivent avoir acquis au minimum 480 jours d'ancienneté en fonction principale :

- dans la fonction sollicitée dans la candidature,
- dans le réseau,
- dans l'enseignement artistique à horaire réduit,
- au 30 avril de l'année scolaire en cours,
- au cours des 6 dernières années scolaires.

Dans l'acte de candidature, l'ancienneté qui devra y être renseignée sera l'ancienneté de fonction la plus haute, acquise dans le réseau, parmi l'ensemble des pouvoirs organisateurs.

Pour faire acte de candidature de proximité :

- **utilisez exclusivement le formulaire en annexe 1 de la circulaire [1 formulaire par pouvoir organisateur] ;**
- envoyez vos formulaires :
 - pour le **29 mai 2023 au plus tard** ;
 - d'une part, au(x) Président(e)(s) du/des Pouvoir(s) organisateur(s) concernés , par lettre recommandée ou par courriel selon les modalités fixées par les organes locaux de concertation ;
 - d'autre part, de préférence par courriel, à la Commission centrale de gestion des emplois de l'enseignement libre confessionnel et/ou libre non confessionnel - - Secrétariat de la Commission - Local 1 E 133.1 Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.
Courriel : candiproximitelibre@cfwb.be

Remarques

En cas d'envoi, par courriel, des candidatures aux pouvoirs organisateurs, les membres du personnel sont invités à prendre contact avec les pouvoirs organisateurs ou, à défaut, les établissements scolaires où ils souhaitent exercer une priorité de proximité afin de connaître les modalités pratiques adoptées par les organes de concertation locaux.

Une liste de tous les établissements existants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit libre subventionné est disponible dans l'annuaire du site enseignement.be. Sélectionner ensuite le réseau de votre choix (libre non confessionnelle ou libre confessionnel).

Il est recommandé aux membres du personnel de garder la copie et de conserver la preuve d'envoi de ses actes de candidature.

La situation des membres du personnel peut être variable dans ses différents pouvoirs organisateurs de prestations. Les membres du personnel ont donc la possibilité, pour une même fonction, de faire acte de candidature de proximité pour combler de la perte de charge et/ou étendre une/des charge(s) temporaire(s).

Chaque Pouvoir organisateur veillera à accuser réception au membre du personnel, par voie de courrier électronique ou de courrier postal simple, dès réception de l'acte de candidature introduit.

Enfin, tel que déjà rappelé précédemment, les membres du personnel bénéficiant d'une priorité PO¹ ou ayant activé la priorité violence² ne doivent pas faire acte de priorité de proximité. La priorité PO et/ou « violence » leur donne droit à un recrutement prioritaire [obligation du pouvoir organisateur].

¹ Conformément à l'article 34, §§ 1^{er} et 2 du décret du 1^{er} février 1993 précité.

² Conformément aux articles 29quater, 14^o et 15^o du décret du 1^{er} février 1993 précité.

3. Quelles sont les obligations des pouvoirs organisateurs dans le cadre des priorités de proximité ?

Afin que la Commission centrale de gestion des emplois puisse contrôler le bon respect par les pouvoirs organisateurs des priorités de proximité exercées par les membres du personnel, les pouvoirs organisateurs doivent effectuer différentes démarches :

Echéances	Documents et démarches	Transmission
Entre le 15 mai et le 1 ^{er} juin 2023	Le classement, par fonction, des membres du personnel appartenant aux différents groupes, du classement des prioritaire PO et du classement des membres du personnel ayant fait acte de priorité de proximité auprès de leur pouvoir organisateur et répondant aux conditions	A la commission centrale de gestion des emplois
Entre le 15 et le 7 juillet 2023	La liste des engagements prévisibles	A la commission centrale de gestion des emplois
Dès que les données sont disponibles	La liste des engagements définitifs, effectués à la rentrée scolaire	A la commission centrale de gestion des emplois
Le 30 septembre 2023 au plus tard	Les Pouvoirs organisateurs procèdent aux ajustements des engagements définitifs	Sans objet
Le 8 octobre 2023 au plus tard	La liste des engagements définitifs réajustés, s'il y en a	A la commission centrale de gestion des emplois



Pour les annexes à compléter par les pouvoirs organisateurs [annexes 2 et 3], le manuel d'encodage est intégré dorénavant dans chacune des annexes et se trouve dans le second onglet des fichiers Excel.

Plus spécifiquement :

1°) Pour le classement :

Dans celui-ci, les membres du personnel y seront classés, en fonction de leur ancienneté au 30 avril de l'année scolaire en cours.

Le pouvoir organisateur y renseignera :

- les membres du personnel bénéficiant d'une priorité PO de groupe 1 ou de groupe 2,
- ainsi que les membres du personnel temporaires et définitifs à temps partiel y bénéficiant d'une priorité de proximité.

Pour rappel, pour ce qui concerne, les différents groupes du classement des temporaires prioritaires :

- le groupe 1 est constitué des membres du personnel qui comptabilisent au moins 721 jours d'ancienneté
- le groupe 2, des membres du personnel comptabilisant de 360 à 720 jours d'ancienneté répartis sur deux années au moins au sein du même Pouvoir organisateur.

Par ailleurs, pour pouvoir établir le classement attendu par la Commission centrale de gestion des emplois, les pouvoirs organisateurs établiront un second classement listant les membres du personnel ayant fait valoir une priorité de proximité auprès d'eux.

Les membres du personnel y seront classés par groupe de 360 jours, en fonction de leur ancienneté au jour près.

Concrètement, ces groupes se répartissent de la manière suivante :

Groupe A	480 à 719 jours d'ancienneté
Groupe B	720 à 1079 jours d'ancienneté
Groupe C	1080 à 1439 jours d'ancienneté
Groupe D	1440 à 1799 jours d'ancienneté
Groupe E	1800 à 2159 jours d'ancienneté
Groupe F	2160 à 2520 jours d'ancienneté
Groupe ...	(par tranche de 360 jours)

Il est rappelé, toutefois, qu'au sein de chaque groupe, lors du recrutement, les membres du personnel sont considérés comme ayant la même ancienneté.

L'exercice de ces priorités s'exerce en « deuxième rang », après le respect des classements et priorités internes aux Pouvoirs organisateurs.

2°) Pour la liste des engagements prévisibles :

Cette liste doit parvenir à la Commission centrale de gestion des emplois compétente, même dans l'hypothèse où le Pouvoir organisateur n'a reçu aucune demande d'application d'une candidature de proximité et même quand la situation est identique à celle de l'année précédente.

En outre, à ce stade, il ne s'agit que d'une liste d'engagements **prévisibles** et non d'une liste définitivement arrêtée.

3°) Importance de transmettre à la Commission centrale de gestion les différents documents :

Les différentes démarches et les délais à respecter sont fixés par le décret du 1^{er} février 1993, en son article 34 ter. Les pouvoirs organisateurs doivent donc scrupuleusement les respecter afin que la Commission centrale de gestion des emplois puisse valablement s'assurer du bon respect du processus et des priorités.

Le non-respect des dispositions du décret pourrait entraîner la perte du bénéfice de subventions-traitement, pour une durée déterminée, à l'égard du Pouvoir organisateur qui ne se conformerait pas à ses obligations (sur base de la procédure fixée à l'article 24 §2 bis de la loi du 29/05/1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, loi dite du Pacte scolaire).



Liste des annexes

N°	Titre de l'annexe	A utiliser par
1	Priorité de proximité - Formulaire d'acte de candidature	Les membres du personnel
2	Classement, par fonction, au 30 avril, des membres du personnel prioritaires PO et de proximité	Les pouvoirs organisateurs
3	Déclaration des engagements prévisibles, définitifs ou définitifs réajustés	Les pouvoirs organisateurs

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Annexe 1 – Lettre de candidature de proximité pour les membres du personnel en perte de charge temporaire et/ou souhaitant l'étendre

Application de l'article 34ter du décret du 1^{er} février 1993, tel que modifié.

A envoyer pour le 29 mai 2023

A adresser :

- **Par lettre recommandée ou par courriel** au/à la Président(e) du Pouvoir organisateur des établissements où vous souhaitez bénéficier d'une priorité de proximité l'année scolaire 2023-2024^{1*}
- **De préférence, par courriel**, au/à la Président(e) de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionnés
Boulevard Léopold II 44 – Local 1 E 133.1 à 1080 Bruxelles - Adresse courriel : candiproximitelibre@cfwb.be

* La candidature ne doit pas être adressée au/à la Président(e) du Pouvoir organisateur au sein duquel le membre du personnel bénéficie déjà d'une priorité PO, conformément à l'article 34, §§ 1^{er} et 2 du statut du 1^{er} février 1993.

Afin de traiter votre demande, veuillez compléter les informations suivantes en cochant les cases ad hoc :

Dans le réseau : Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Motif de la candidature : Pour combler une/des charges(s) temporaire(s) perdue(s)
 Pour étendre la/mes charges(s) temporaire(s)

Au Pouvoir organisateur (dénomination, FASE PO et adresse postale):

.....

Le/la soussigné(e) :

Nom :Prénom :

Matricule :

Adresse :

Téléphone :GSM :

Courriel :

Porteur/porteuse du/des titre(s) de capacité suivant(s).....

.....

Bénéficiaire au cours des 6 dernières années scolaires, au 30 avril de l'année en cours, d'une ancienneté de fonction² de jours, acquise au sein du PO du réseau suivant :

.....

Pose sa candidature pour la/les fonction(s) suivante(s) :³

.....

Dans l'/les établissement(s) suivant(s) (dénomination, FASE étab. et adresse postale):

.....

Date :

Signature :

¹ La liste de tous les pouvoirs organisateurs et de tous les établissements existants de l'enseignement artistique à horaire réduit libre subventionné est disponible dans l'annuaire des établissements, sur le site enseignement.be. Sélectionner ensuite le réseau de votre choix (libre non confessionnel ou libre confessionnel).

En cas d'envoi par courriel, prenez contact avec les pouvoirs organisateurs ou, à défaut, la direction des établissements scolaires auprès desquels vous souhaitez exercer une priorité de proximité pour vous renseigner sur les modalités pratiques adoptées par leur organe local de concertation pour la transmission de votre acte de candidature pour cette priorité.

² Indiquer l'ancienneté de fonction la plus haute, prestée en fonction principale acquise dans un des PO du réseau.

³ Fonction(s) de perte de charge et/ou pour la/lesquelle(s) je possède un titre requis.

Pour connaître la/les fonctions reconnues comme titre requis par rapport à vos titres, consulter, sur le site enseignement.be, la page [Accueil](#) > [Carrières dans l'enseignement](#) > [Enseignants](#) > [Réglementation des titres et fonctions](#) > [Quelle fonction puis-je exercer ?](#)

1	Données établissement			Données PO		Données par rapport à la fonction		Données du membre du personnel			Données priorité au 30 avril de l'année scolaire en cours					18	
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Réseau	FASE établissement	Dénomination établissement	Adresse établissement	FASE PO	Dénomination PO	Type d'enseignement	Intitulé de la fonction	Nom et prénom du MDP	Matricule du MDP	Titre(s) de capacité	Prioritaire PO?	Temporaire prioritaire PO groupe 1 ou groupe 2	Candidature de proximité - Temporaire en perte de charge	Candidature de proximité - Charge temporaire supplémentaire - Temporaire	Candidature de proximité - Charge temporaire supplémentaire - Définitif à temps partiel	Nombre de jours d'ancienneté dans la fonction, dans le PO	Remarques

N°	INTITULES COLONNES	NOTE EXPLICATIVE
1	Réseau	Menu déroulant Sélectionner le réseau auquel est rattaché le pouvoir organisateur et l'établissement: LC LNC
2	FASE établissement	Menu déroulant Sélectionner le numéro FASE de l'établissement Voir onglet Liste PO-ETAB
3	Dénomination établissement	Affichage automatique Affichage de la dénomination de l'établissement en fonction du numéro FASE établissement sélectionné en colonne 2
4	Adresse établissement	Affichage automatique Affichage de l'adresse de l'établissement en fonction du numéro FASE établissement sélectionné en colonne 2
5	FASE PO	Affichage automatique Affichage du numéro FASE du pouvoir organisateur en fonction du numéro FASE établissement sélectionné en colonne 2
6	Dénomination PO	Affichage automatique Affichage de la dénomination du pouvoir organisateur en fonction du numéro FASE établissement sélectionné en colonne 2
7	Type d'enseignement	Menu déroulant Sélectionner le type d'enseignement auquel est rattaché la fonction : ESAHR Promotion sociale
8	Intitulé de la fonction	Encoder l'intitulé exact de la fonction
9	Nom et prénom du MDP	Encoder le nom et le prénom du membre du personnel
10	Matricule du MDP	Encoder le numéro de matricule du membre du personnel en 11 chiffres, sans ponctuation, ni espace
11	Titre(s) de capacité	Encoder l'intitulé exacte des titres de capacité du membre du personnel en lien avec la fonction de postulation Si le MDP ne possède pas de titre, veuillez indiquer 0
12	Prioritaire PO?	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : si le membre du personnel apparaît dans le classement des prioritaires PO établi au 30 avril de l'année scolaire en cours Non : si le membre du personnel n'apparaît pas dans le classement des prioritaires PO établi au 30 avril de l'année scolaire en cours
13	Temporaire prioritaire PO groupe 1 ou groupe 2	Menu déroulant Si le membre du personnel bénéficie d'une priorité PO suite à sa candidature [valeur "Oui" dans la colonne 12], sélectionner la valeur : groupe 1 : si le membre du personnel apparaît au classement des temporaires prioritaires PO, dans le groupe 1 groupe 2 : si le membre du personnel apparaît au classement des temporaires prioritaires PO, dans le groupe 2 Si le membre du personnel ne bénéficie pas d'une priorité PO suite à sa candidature [valeur "Non" dans la colonne 12], sélectionner la valeur "Non" dans le menu déroulant
14	Candidature de proximité - Temporaire en perte de charge	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : si le membre du personnel est un membre du personnel temporaire en perte de charge, ayant fait acte de priorité de proximité au 29 mai de l'année scolaire en cours et pourra en bénéficier l'année scolaire suivante Non : si ce n'est pas le cas

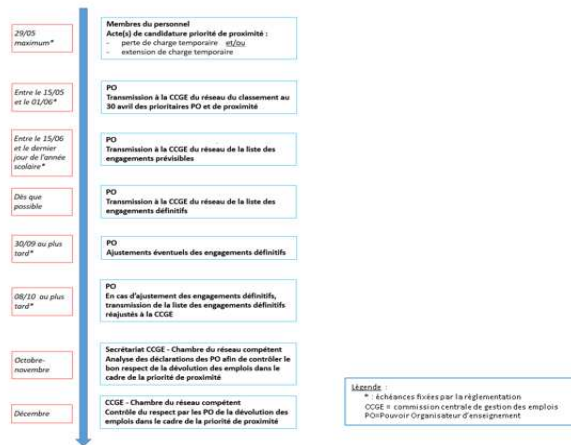
N°	INTITULES COLONNES	NOTE EXPLICATIVE
15	Candidature de proximité - Charge temporaire supplémentaire - Temporaire	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : si le membre du personnel est un membre du personnel temporaire, ayant fait acte de priorité de proximité au 29 mai de l'année scolaire en cours et pourra en bénéficier l'année scolaire suivante, pour compléter sa charge temporaire Non : si ce n'est pas le cas
16	Candidature de proximité - Charge temporaire supplémentaire - Définitif à temps partiel	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : si le membre du personnel est un membre du personnel définitif à temps partiel, ayant fait acte de priorité de proximité au 29 mai de l'année scolaire en cours et pourra en bénéficier l'année scolaire suivante, pour compléter sa charge temporaire Non : si ce n'est pas le cas
17	Nombre de jours d'ancienneté dans la fonction, dans le PO	Encoder l'ancienneté de fonction, dans le pouvoir organisateur, du membre du personnel au 30 avril de l'année en cours
18	Remarques	Encoder vos éventuelles remarques

Réseau	Type enseignement	FASE étab.	Nom étab.	Adresse étab	Commune étab.	FASE PO	Dénomination PO
Libre non confessionnel	Promotion sociale	156	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 8 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	162	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 9 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	164	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 1 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	165	Willemsfonds - Cours de néerlandais.	Rue de la Fontaine, 2 à 1000 BRUXELLES	BRUXELLES	1342	ASBL Willemsfonds - Cours de Néerlandais
Libre non confessionnel	Promotion sociale	166	Institut de Formation de cadres pour le Développement	Avenue Legrand, 57 à 1050 IXELLES	IXELLES	838	ASBL Institut de Formation de cadres pour le Développement
Libre non confessionnel	Promotion sociale	167	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 2 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	168	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 7 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	188	Centre de Perfectionnement Académique de Bruxelles	Avenue Louise, 113 à 1050 IXELLES	IXELLES	146	C.P.A.B. ASBL
Libre non confessionnel	Promotion sociale	189	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 3 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	191	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 4 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	192	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 5 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	193	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 6 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	292	Institut Ilya Prigogine	Route de Lennik, 808 à 1070 ANDERLECHT	ANDERLECHT	1347	Ilya Prigogine ASBL
Libre non confessionnel	Promotion sociale	293	Ecole de Promotion Sociale Soralia Bruxelles	Rue du Duc, 100 à 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	982	ASBL Les Femmes prévoyantes socialistes du Brabant
Libre non confessionnel	Promotion sociale	353	Centre d'Enseignement supérieur Namurois - CESNa	Rue D'Enhaive, 158 à 5100 JAMBES	NAMUR	128	ASBL FELIN
Libre confessionnel	Promotion sociale	371	Ateliers Saint-Luc	Rue d'Irlande, 57 à 1060 SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	1379	ASBL Comité Organisateur de l'Institut Saint-Luc à St-Gilles
Libre non confessionnel	ESAHR	380	Dalcroze - Académie de musique	Rue Henri Wafelaerts, 53 à 1060 SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	1313	COMMUN. EDUC. DE L'INST. DE RYTHM. JAKUES-DALCROZE ASBL
Libre confessionnel	Promotion sociale	440	Centre de formation culturelle et sociale	Boulevard de l'Abattoir, 28 à 1000 BRUXELLES	BRUXELLES	144	ASBL Centre d'Ecoles de Promotion sociale de Vie Féminine
Libre confessionnel	Promotion sociale	521	CPSI	Avenue Hippocrate, 91 à 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	165	ASBL Centre de formation pour le secteur infirmier et santé
Libre non confessionnel	Promotion sociale	710	ECOLE INTERNATIONALE LE VERSEAU - ELCE	Rue de Wavre, 60 à 1301 BIERGES	WAVRE	546	ASBL Ecole Internationale Le Verseau
Libre confessionnel	Promotion sociale	918	Collège technique "Aumôniers du travail" (ATC EPS)	Grand'rue, 185 à 6000 CHARLEROI	CHARLEROI	35	ASBL Collège technique des Aumôniers du Travail
Libre non confessionnel	Promotion sociale	928	EPS Soralia Charleroi A.S.B.L.	Avenue des Alliés, 2 à 6000 CHARLEROI	CHARLEROI	799	EPS Soralia Charleroi
Libre confessionnel	Promotion sociale	979	Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes	Rue de Courcelles, 10 à 6044 ROUX	CHARLEROI	164	ASBL Centre de Formation pour Educateurs
Libre confessionnel	Promotion sociale	987	Cours Professionnels pour Adultes	Boulevard Joseph Tirou, 167 à 6000 CHARLEROI	CHARLEROI	144	ASBL Centre d'Ecoles de Promotion sociale de Vie Féminine

Libre confessionnel	Promotion sociale	1080	INSTITUT SAINTE-THERESE	Grand'Rue, 79 à 7170 MANAGE	MANAGE	208	ASBL Centre scolaire Saint-Exupéry
Libre confessionnel	Promotion sociale	1217	IRAM Promotion Sociale (IramPS)	Rue Saint-Luc, 3 à 7000 MONS	MONS	291	ASBL Comité Organisateur de l'Institut Reine Astrid
Libre confessionnel	Promotion sociale	1221	Ecole de Promotion Sociale Vie Féminine de Mons	Rue d'Havré, 116 à 7000 MONS	MONS	144	ASBL Centre d'Ecoles de Promotion sociale de Vie Féminine
Libre confessionnel	Promotion sociale	1313	Institut Saint-Henri - Promotion sociale	Rue du Commerce, 21 à 7780 COMINES-WARNETON	COMINES-WARNETON	914	ASBL Institut Saint-Henri
Libre confessionnel	Promotion sociale	1343	Collège Technique Saint Henri Mouscron	Avenue Royale, 50 à 7700 MOUSCRON	MOUSCRON	246	ASBL Collège technique Saint-Henri
Libre non confessionnel	Promotion sociale	1375	Enseignement de Promotion Sociale d'Enghien	Rue du Village, 50 à 7850 MARCQ	ENGHIEN	337	ASBL Enseignement de Promotion sociale d'Enghien
Libre non confessionnel	Promotion sociale	1421	L'AMI Institut d'enseignement technique spécialisé	Rue Gustave Boël, 25A à 7100 LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	837	ASBL L'A.M.I. Fondation René Lefèbvre
Libre confessionnel	Promotion sociale	1539	AMEPS	Rue Sainte-Thérèse, 47 à 6560 ERQUELINNES	ERQUELINNES	163	ASBL Centre de Formation et de Promotion sociale
Libre non confessionnel	ESAHR	1608	Sivry-Rance - Académie de musique	Grand Rue, 51A à 6470 RANCE	SIVRY-RANCE	122	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA BOTTE DU HAINAUT
Libre confessionnel	ESAHR	1718	Saint-Grégoire - Académie de musique	Rue des Jésuites, 28 à 7500 TOURNAI	TOURNAI	366	CTÉ SCOL. DE L'ÉC. ST-GREGOIRE
Libre non confessionnel	ESAHR	1785	Huy - Conservatoire de musique	Quai d'Arona, 5 à 4500 HUY	HUY	483	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
Libre non confessionnel	ESAHR	1841	Aywaille - Académie de musique	Rue Marsale, 10 à 4920 SOUGNE-REMOUCHAMPS	AYWAILLE	1009	Académie Ourthe-Vesdre-Ambleve A.S.B.L.
Libre non confessionnel	ESAHR	1993	Chênée - Académie de musique	Rue de l'Eglise, 3 à 4032 CHENEE	LIEGE	801	Académie de Chênée A.S.B.L.
Libre confessionnel	Promotion sociale	2015	Saint-Luc Promotion sociale Liège	Rue Louvrex, 111 à 4000 LIEGE	LIEGE	296	ASBL Comité Organisateur de l'Institut Saint-Luc à Liège
Libre confessionnel	Promotion sociale	2021	Institut Saint-Laurent -Promotion sociale	Rue Saint-Laurent, 33 à 4000 LIEGE	LIEGE	1381	ASBL Centre d'Enseignement Saint-Laurent Liège
Libre confessionnel	Promotion sociale	2051	Cours pour éducateurs en fonction	Rue des Fortifications, 25 à 4030 GRIVEGNEE	LIEGE	166	ASBL CPSE
Libre confessionnel	Promotion sociale	2052	Ecole Pluri-elles	Rue de Souvret, 71 / 011 à 4000 LIEGE	LIEGE	144	ASBL Centre d'Ecoles de Promotion sociale de Vie Féminine
Libre non confessionnel	Promotion sociale	2053	Ecole de Promotion Sociale Soralia Liège - Ecole de Liège	Quai de Longdoz, 22 à 4020 LIEGE	LIEGE	970	ASBL Ecoles de Promotion sociale Soralia Liège
Libre non confessionnel	ESAHR	2067	Grétry - Académie de musique	Bld de la Constitution, 81 à 4020 LIEGE	LIEGE	123	ACADEMIE GRETRY ASBL
Libre non confessionnel	ESAHR	2110	Saint-Nicolas - Académie de musique	Rue des Botresses, 2 à 4420 MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	124	ACADEMIE MUSICALE ET ARTISTIQUE DE ST-NICOLAS
Libre non confessionnel	ESAHR	2180	Académie Royale "César Franck"	Rue de la Chinstrée, 2A à 4600 VISE	WISE	121	ACADEMIE DE MUSIQUE CESAR FRANCK ASBL
Libre confessionnel	Promotion sociale	2345	Institut Don Bosco de promotion sociale	Rue des Alliés, 57 à 4800 VERVIERS	VERVIERS	185	ASBL Centre scolaire Don Bosco à Verviers
Libre non confessionnel	Promotion sociale	2349	Ecole de Promotion Sociale Soralia Verviers	Pont Saint-Laurent, 25 à 4800 VERVIERS	VERVIERS	981	ASBL Ecole de Promotion sociale des F.P.S. de Verviers
Libre non confessionnel	Promotion sociale	2421	Ecole de Promotion Sociale Soralia Waremme	Avenue de la Résistance, 1A à 4300 WAREMME	WAREMME	798	Ecole des F.P.S. de Waremme - Hannut - Réseau Solidaris
Libre non confessionnel	ESAHR	2422	Académie musique Waremme	Rue Charles Lejeune, 4 à 4300 WAREMME	WAREMME	120	ACADEMIE DE WAREMME ASBL
Libre confessionnel	Promotion sociale	2764	ILLEPS	Rue des Chars-à-Boeufs, 12 à 6690 VIELSALM	VIELSALM	876	ASBL I.L.L.E.P.S.

Libre non confessionnel	Promotion sociale	2975	Ecole supérieure des Affaires	Rue du Collège, 8 à 5000 NAMUR	NAMUR	221	ASBL CBC Namur-Luxembourg Formation Enseignement
Libre confessionnel	Promotion sociale	3000	ITN PROMOTION SOCIALE	Rue Asty-Moulin, 60 à 5000 NAMUR	NAMUR	965	ASBL Comité organisateur de l'Institut technique de Namur
Libre confessionnel	Promotion sociale	3053	EICS-TAMINES	Rue du Collège, 27 à 5060 TAMINES	SAMBREVILLE	545	ASBL Communauté Educative Lasallienne
Libre confessionnel	Promotion sociale	3146	ITSCM	Boulevard Lambermont, 35 à 1030 SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	140	ASBL Institut Technique Cardinal Mercier ND du Sacré-Coeur
Libre confessionnel	Promotion sociale	3147	Institut Libre de Formation Permanente	Avenue Cardinal Mercier, 49 à 5000 NAMUR	NAMUR	812	ASBL I.L.Fo.P.
Libre confessionnel	Promotion sociale	3179	C.P.F.B.	Place des Sciences, 1A à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	147	ASBL C.P.F.B.
Libre confessionnel	Promotion sociale	3225	Les Aumôniers du Travail de Boussu	Rue de Caraman, 13 à 7300 BOUSSU	BOUSSU	836	ASBL Les Aumôniers du Travail
Libre confessionnel	Promotion sociale	3233	EPHEC - Ecole de Promotion sociale	Avenue Konrad Adenauer, 3 à 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	1345	ASBL E.P.H.E.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	3242	Ecole de Promotion Sociale Soralia Liège - Ecole d'Ans	Rue Darchis, 20 à 4000 LIEGE	LIEGE	970	ASBL Ecoles de Promotion sociale Soralia Liège
Libre non confessionnel	Promotion sociale	3243	Ecole de Promotion Sociale Soralia Liège - Ecole de Seraing	Rue Darchis, 20 à 4000 LIEGE	LIEGE	970	ASBL Ecoles de Promotion sociale Soralia Liège

●●● A quoi ressemble le processus? – ESAHR LS



●●● A quoi ressemble le processus? – Promotion sociale LS



		Données établissement			Données PO		Données par rapport à la fonction d'engagement dans l'emploi						Données du membre du personnel			Engagements									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Phase de déclaration de l'engagement (prévisible, définitif ou réajusté)	Réseau	FASE établissement	Dénomination établissement	Adresse établissement	FASE PO	Dénomination PO	Type d'enseignement	Intitulé de la fonction	Fraction de charge (x/x)	Situation de l'emploi	Date de début	Date de fin	Nom et prénom du MDP	Matricule du MDP	Titre(s) de capacité	Priorité violence	Prioritaire PO	Temporaire prioritaire PO groupe 1 ou groupe 2	Candidature de proximité - Temporaire en perte de charge	Candidature de proximité - Charge temporaire supplémentaire - Temporaire	Candidature de proximité - Charge temporaire supplémentaire - Définitif à temps partiel	Temporaire non prioritaire	Nombre de jours d'ancienneté dans la fonction, dans le PO	Nombre de jours d'ancienneté dans la fonction, dans le réseau	Remarques

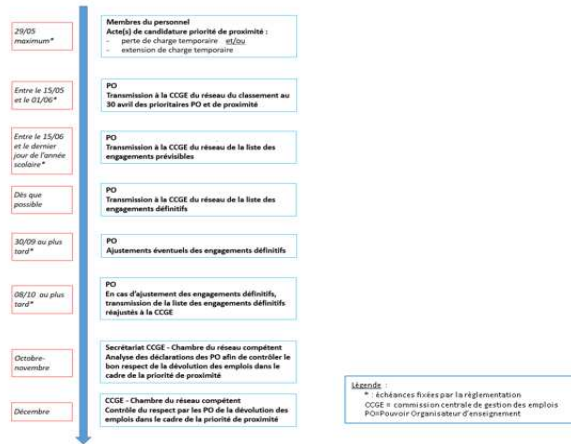
N°	INTITULES COLONNES	NOTE EXPLICATIVE
1	Phase de déclaration de l'engagement (prévisible, définitif ou définitif réajusté)	Menu déroulant Sélectionner la phase de déclaration de l'engagement : Engagement prévisible : si l'engagement est opéré prévisionnellement Engagement définitif : si l'engagement est opéré de manière définitive Engagement définitif réajusté : s'il s'agit d'un engagement réajusté par rapport à déclaration définitive d'engagement
2	Réseau	Menu déroulant Sélectionner le réseau auquel est rattaché le pouvoir organisateur et l'établissement: LC LNC
3	FASE établissement	Menu déroulant Sélectionner le numéro FASE de l'établissement Voir onglet Liste PO-ETAB
4	Dénomination établissement	Affichage automatique Affichage de la dénomination de l'établissement en fonction du numéro FASE établissement sélectionné en colonne 3
5	Adresse établissement	Affichage automatique Affichage de l'adresse de l'établissement en fonction du numéro FASE établissement sélectionné en colonne 3
6	FASE PO	Affichage automatique Affichage du numéro FASE du pouvoir organisateur en fonction du numéro FASE établissement sélectionné en colonne 3
7	Dénomination PO	Affichage automatique Affichage de la dénomination du pouvoir organisateur en fonction du numéro FASE établissement sélectionné en colonne 3
8	Type d'enseignement	Menu déroulant Sélectionner le type d'enseignement auquel est rattaché la fonction : ESAHR Promotion sociale
9	Intitulé de la fonction	Encoder l'intitulé exact de la fonction
10	Fraction de charge (x/x)	Encoder la fraction de charge de la fonction d'engagement par rapport une charge complète Exemple : 7/24
11	Situation de l'emploi	Menu déroulant Sélectionner la situation de l'emploi faisant l'objet de l'engagement : D : Lorsque le mdp est définitif pour tout ou partie de sa charge V : Lorsque le mdp est temporaire stable dans un emploi vacant pour tout ou partie de charge pour autant qu'il ne soit définitif pour aucune heure S : Lorsque le mdp est temporaire intérimaire dans un emploi non vacant d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines
12	Date de début	Encoder la date de prise de fonction dans l'emploi, au format JJ-MM-AAAA Exemple : 28-08-2023
13	Date de fin	Encoder la date de fin de fonction dans l'emploi, au format JJ-MM-AAAA Exemple : 05-07-2024
14	Nom et prénom du MDP	Encoder le nom et le prénom du membre du personnel
15	Matricule du MDP	Encoder le numéro de matricule du membre du personnel en 11 chiffres, sans ponctuation, ni espace
16	Titre(s) de capacité	Encoder l'intitulé exacte des titres de capacité du membre du personnel en lien avec la fonction de postulation Si le MDP ne possède pas de titre, veuillez indiquer 0
17	Priorité violence	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : en cas d'engagement du membre du personnel temporaire dans le cadre de la priorité "violence" instaurée par l'article 34quinquies du décret du 1er février 1993 Non : si ce n'est pas le cas

N°	INTITULES COLONNES	NOTE EXPLICATIVE
18	Prioritaire PO	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : si le membre du personnel a été recruté en vertu du classement des prioritaires PO établi au 30 avril de l'année scolaire précédente Non : si le membre du personnel n'a pas été recruté en vertu du classement des prioritaires PO établi au 30 avril de l'année scolaire précédente
19	Temporaire prioritaire PO groupe 1 ou groupe 2	Menu déroulant Si le membre du personnel est recruté comme prioritaire PO suite à sa candidature [valeur "Oui" dans la colonne 14], sélectionner la valeur : groupe 1 : si le membre du personnel apparaît au classement des temporaires prioritaires PO, dans le groupe 1 groupe 2 : si le membre du personnel apparaît au classement des temporaires prioritaires PO, dans le groupe 2 Si le membre du personnel n'est pas recruté comme prioritaire PO suite à sa candidature [valeur "Non" dans la colonne 14], sélectionner la valeur "Non" dans le menu déroulant
20	Candidature de proximité - Temporaire en perte de charge	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : en cas d'engagement du membre du personnel en qualité de prioritaire de proximité qui a perdu de la charge temporaire Non : si ce n'est pas le cas
21	Candidature de proximité - Charge temporaire supplémentaire - Temporaire	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : en cas d'engagement du membre du personnel temporaire en qualité de prioritaire de proximité qui souhaite étendre sa charge temporaire Non : si ce n'est pas le cas
22	Candidature de proximité - Charge temporaire supplémentaire - Définitif à temps partiel	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : en cas d'engagement du membre du personnel définitif à temps partiel en qualité de prioritaire de proximité qui souhaite étendre sa charge temporaire Non : si ce n'est pas le cas
23	Temporaire non prioritaire	Menu déroulant Sélectionner la valeur : Oui : en cas d'engagement du membre du personnel en qualité de temporaire non prioritaire Non : si ce n'est pas le cas
24	Nombre de jours d'ancienneté dans la fonction, dans le PO	Encoder l'ancienneté de fonction, dans le pouvoir organisateur, du membre du personnel au 30 avril de l'année scolaire 2022-2023
25	Nombre de jours d'ancienneté dans la fonction, dans le réseau	Encoder l'ancienneté de fonction, dans le réseau, du membre du personnel au 30 avril de l'année scolaire 2022-2023
26	Remarques	Encoder vos éventuelles remarques

Réseau	Type enseignement	FASE étab.	Nom étab.	Adresse étab	Commune étab.	FASE PO	Dénomination PO
Libre non confessionnel	Promotion sociale	156	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 8 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	162	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 9 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	164	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 1 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	165	Willemsfonds - Cours de néerlandais.	Rue de la Fontaine, 2 à 1000 BRUXELLES	BRUXELLES	1342	ASBL Willemsfonds - Cours de Néerlandais
Libre non confessionnel	Promotion sociale	166	Institut de Formation de cadres pour le Développement	Avenue Legrand, 57 à 1050 IXELLES	IXELLES	838	ASBL Institut de Formation de cadres pour le Développement
Libre non confessionnel	Promotion sociale	167	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 2 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	168	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 3 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	188	Centre de Perfectionnement Académique de Bruxelles	Avenue Louise, 113 à 1050 IXELLES	IXELLES	146	C.P.A.B. ASBL
Libre non confessionnel	Promotion sociale	189	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 3 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	191	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 4 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	192	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 5 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	193	Enseignement de Promotion et de Formation Continue 6 (EPFC)	Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	489	ASBL E.P.F.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	292	Institut Ilya Prigogine	Route de Lennik, 808 à 1070 ANDERLECHT	ANDERLECHT	1347	Ilya Prigogine ASBL
Libre non confessionnel	Promotion sociale	293	Ecole de Promotion Sociale Soralia Bruxelles	Rue du Duc, 100 à 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	982	ASBL Les Femmes prévoyantes socialistes du Brabant
Libre non confessionnel	Promotion sociale	353	Centre d'Enseignement supérieur Namurois - CESNa	Rue D'Enhaive, 158 à 5100 JAMBES	NAMUR	128	ASBL FELIN
Libre confessionnel	Promotion sociale	371	Ateliers Saint-Luc	Rue d'Irlande, 57 à 1060 SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	1379	ASBL Comité Organisateur de l'Institut Saint-Luc à St-Gilles
Libre non confessionnel	ESAHR	380	Dalcroze - Académie de musique	Rue Henri Wafelaerts, 53 à 1060 SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	1313	COMMUN. ÉDUC. DE L'INST. DE RYTHM. JAUQUES-DALCROZE ASBL
Libre confessionnel	Promotion sociale	440	Centre de formation culturelle et sociale	Boulevard de l'Abattoir, 28 à 1000 BRUXELLES	BRUXELLES	144	ASBL Centre d'Ecoles de Promotion sociale de Vie Féminine
Libre confessionnel	Promotion sociale	521	CPSI	Avenue Hippocrate, 91 à 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	165	ASBL Centre de formation pour le secteur infirmier et santé
Libre non confessionnel	Promotion sociale	710	ECOLE INTERNATIONALE LE VERSEAU - ELCE	Rue de Wavre, 60 à 1301 BIERGES	WAVRE	546	ASBL Ecole Internationale Le Verseau
Libre confessionnel	Promotion sociale	918	Collège technique "Aumôniers du travail" (ATC EPS)	Grand'rue, 185 à 6000 CHARLEROI	CHARLEROI	35	ASBL Collège technique des Aumôniers du Travail
Libre non confessionnel	Promotion sociale	928	EPS Solaria Charleroi A.S.B.L.	Avenue des Alliés, 2 à 6000 CHARLEROI	CHARLEROI	799	EPS Solaria Charleroi
Libre confessionnel	Promotion sociale	979	Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes	Rue de Courcelles, 10 à 6044 ROUX	CHARLEROI	164	ASBL Centre de Formation pour Educateurs
Libre confessionnel	Promotion sociale	987	Cours Professionnels pour Adultes	Boulevard Joseph Tirou, 167 à 6000 CHARLEROI	CHARLEROI	144	ASBL Centre d'Ecoles de Promotion sociale de Vie Féminine
Libre confessionnel	Promotion sociale	1080	INSTITUT SAINTE-THERESE	Grand'Rue, 79 à 7170 MANAGE	MANAGE	208	ASBL Centre scolaire Saint-Exupéry
Libre confessionnel	Promotion sociale	1217	IRAM Promotion Sociale (IramPS)	Rue Saint-Luc, 3 à 7000 MONS	MONS	291	ASBL Comité Organisateur de l'Institut Reine Astrid
Libre confessionnel	Promotion sociale	1221	Ecole de Promotion Sociale Vie Féminine de Mons	Rue d'Havré, 116 à 7000 MONS	MONS	144	ASBL Centre d'Ecoles de Promotion sociale de Vie Féminine
Libre confessionnel	Promotion sociale	1313	Institut Saint-Henri - Promotion sociale	Rue du Commerce, 21 à 7780 COMINES-WARNETON	COMINES-WARNETON	914	ASBL Institut Saint-Henri
Libre confessionnel	Promotion sociale	1343	Collège Technique Saint Henri Mouscron	Avenue Royale, 50 à 7700 MOUSCRON	MOUSCRON	246	ASBL Collège technique Saint-Henri
Libre non confessionnel	Promotion sociale	1375	Enseignement de Promotion Sociale d'Enghien	Rue du Village, 50 à 7850 MARCQ	ENGHIEN	337	ASBL Enseignement de Promotion sociale d'Enghien

Libre non confessionnel	Promotion sociale	1421	L'AMI Institut d'enseignement technique spécialisé	Rue Gustave Boël, 25A à 7100 LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	837	ASBL L'A.M.I. Fondation René Lefèbvre
Libre confessionnel	Promotion sociale	1539	AMEPS	Rue Sainte-Thérèse, 47 à 6560 ERQUELINNES	ERQUELINNES	163	ASBL Centre de Formation et de Promotion sociale
Libre non confessionnel	ESAHR	1608	Sivry-Rance - Académie de musique	Grand Rue, 51A à 6470 RANCE	SIVRY-RANCE	122	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA BOTTE DU HAINAUT
Libre confessionnel	ESAHR	1718	Saint-Grégoire - Académie de musique	Rue des Jésuites, 28 à 7500 TOURNAI	TOURNAI	366	CTÉ SCOL. DE L'ÉC. ST-GREGOIRE
Libre non confessionnel	ESAHR	1785	Huy - Conservatoire de musique	Quai d'Arona, 5 à 4500 HUY	HUY	483	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
Libre non confessionnel	ESAHR	1841	Aywaille - Académie de musique	Rue Marsale, 10 à 4920 SOUGNE-REMOUCHAMPS	AYWAILLE	1009	Académie Ourthe-Vesdre-Ambleve A.S.B.L.
Libre non confessionnel	ESAHR	1993	Chênée - Académie de musique	Rue de l'Eglise, 3 à 4032 CHENEE	LIEGE	801	Académie de Chênée A.S.B.L.
Libre confessionnel	Promotion sociale	2015	Saint-Luc Promotion sociale Liège	Rue Louvrex, 111 à 4000 LIEGE	LIEGE	296	ASBL Comité Organisateur de l'Institut Saint-Luc à Liège
Libre confessionnel	Promotion sociale	2021	Institut Saint-Laurent - Promotion sociale	Rue Saint-Laurent, 33 à 4000 LIEGE	LIEGE	1381	ASBL Centre d'Enseignement Saint-Laurent Liège
Libre confessionnel	Promotion sociale	2051	Cours pour éducateurs en fonction	Rue des Fortifications, 25 à 4030 GRIVEGNEE	LIEGE	166	ASBL CPSE
Libre confessionnel	Promotion sociale	2052	Ecole Pluri-elles	Rue de Souvret, 71 / 011 à 4000 LIEGE	LIEGE	144	ASBL Centre d'Ecoles de Promotion sociale de Vie Féminine
Libre non confessionnel	Promotion sociale	2053	Ecole de Promotion Sociale Soralia Liège - Ecole de Liège	Quai de Longdoz, 22 à 4020 LIEGE	LIEGE	970	ASBL Ecoles de Promotion sociale Soralia Liège
Libre non confessionnel	ESAHR	2067	Grétry - Académie de musique	Bld de la Constitution, 81 à 4020 LIEGE	LIEGE	123	ACADEMIE GRETY ASBL
Libre non confessionnel	ESAHR	2110	Saint-Nicolas - Académie de musique	Rue des Botresses, 2 à 4420 MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	124	ACADEMIE MUSICALE ET ARTISTIQUE DE ST-NICOLAS
Libre non confessionnel	ESAHR	2180	Académie Royale "César Franck"	Rue de la Chinstrée, 2A à 4600 VISE	VISE	121	ACADEMIE DE MUSIQUE CESAR FRANCK ASBL
Libre confessionnel	Promotion sociale	2345	Institut Don Bosco de promotion sociale	Rue des Alliés, 57 à 4800 VERVIERS	VERVIERS	185	ASBL Centre scolaire Don Bosco à Verviers
Libre non confessionnel	Promotion sociale	2349	Ecole de Promotion Sociale Soralia Verviers	Pont Saint-Laurent, 25 à 4800 VERVIERS	VERVIERS	981	ASBL Ecole de Promotion sociale des F.P.S. de Verviers
Libre non confessionnel	Promotion sociale	2421	Ecole de Promotion Sociale Soralia Waremmes	Avenue de la Résistance, 1A à 4300 WAREMME	WAREMME	798	Ecole des F.P.S. de Waremmes - Hannut - Réseau Solidaris
Libre non confessionnel	ESAHR	2422	Académie musique Waremmes	Rue Charles Lejeune, 4 à 4300 WAREMME	WAREMME	120	ACADEMIE DE WAREMME ASBL
Libre confessionnel	Promotion sociale	2764	ILLEPS	Rue des Chars-à-Boeufs, 12 à 6690 VIELSALM	VIELSALM	876	ASBL I.L.L.E.P.S.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	2975	Ecole supérieure des Affaires	Rue du Collège, 8 à 5000 NAMUR	NAMUR	221	ASBL CBC Namur-Luxembourg Formation Enseignement
Libre confessionnel	Promotion sociale	3000	ITN PROMOTION SOCIALE	Rue Asty-Moulin, 60 à 5000 NAMUR	NAMUR	965	ASBL Comité organisateur de l'Institut technique de Namur
Libre confessionnel	Promotion sociale	3053	EICS-TAMINES	Rue du Collège, 27 à 5060 TAMINES	SAMBREVILLE	545	ASBL Communauté Educative Lasallienne
Libre confessionnel	Promotion sociale	3146	ITSCM	Boulevard Lambermont, 35 à 1030 SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	140	ASBL Institut Technique Cardinal Mercier ND du Sacré-Coeur
Libre confessionnel	Promotion sociale	3147	Institut Libre de Formation Permanente	Avenue Cardinal Mercier, 49 à 5000 NAMUR	NAMUR	812	ASBL I.L.Fo.P.
Libre confessionnel	Promotion sociale	3179	C.P.F.B.	Place des Sciences, 1A à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	147	ASBL C.P.F.B.
Libre confessionnel	Promotion sociale	3225	Les Aumôniers du Travail de Boussu	Rue de Caraman, 13 à 7300 BOUSSU	BOUSSU	836	ASBL Les Aumôniers du Travail
Libre confessionnel	Promotion sociale	3233	EPHEC - Ecole de Promotion sociale	Avenue Konrad Adenauer, 3 à 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	1345	ASBL E.P.H.E.C.
Libre non confessionnel	Promotion sociale	3242	Ecole de Promotion Sociale Soralia Liège - Ecole d'Ans	Rue Darchis, 20 à 4000 LIEGE	LIEGE	970	ASBL Ecoles de Promotion sociale Soralia Liège
Libre non confessionnel	Promotion sociale	3243	Ecole de Promotion Sociale Soralia Liège - Ecole de Seraing	Rue Darchis, 20 à 4000 LIEGE	LIEGE	970	ASBL Ecoles de Promotion sociale Soralia Liège

●●● A quoi ressemble le processus? – ESAHR LS



●●● A quoi ressemble le processus? – Promotion sociale LS

